

## **Le label « Haute qualité environnementale » et « Très haute qualité environnementale »**

La haute performance énergétique est au cœur d'une démarche initiée par les pouvoirs publics.

Leur volonté est d'engager très rapidement une politique ambitieuse de réduction des consommations d'énergie, bâtie sur le volontariat.

Cette démarche se concrétisera par l'attribution d'un label Haute performance énergétique ou Très haute performance énergétique.

Ce label attestera la conformité des bâtiments neufs à un référentiel intégrant à la fois les exigences de la réglementation thermique et le respect d'un niveau de performance énergétique global supérieur à l'exigence réglementaire, respectivement de 8 et 15 %.

Délivré à la demande du maître d'ouvrage, il portera sur la sécurité, la durabilité et les conditions d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et d'éclairage ou encore sur la qualité globale du bâtiment.

Pour son attribution, des contrôles seront menés par sondage pour vérifier les hypothèses et les données de calcul de performances thermiques correspondant aux données du projet.

Cette démarche prépare un réajustement de la réglementation thermique pour l'horizon de 2005- 2007, contraignant cette fois le monde du bâtiment à des réductions de consommation drastiques.

**Pour aller plus loin** : <http://www.promotelec.com>